

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 70 (1961)
Heft: 6

Artikel: La journée des réfugiés accueillis en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA JOURNÉE DES RÉFUGIÉS ACCUEILLIS EN SUISSE

A l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation, l'Office central suisse d'aide aux réfugiés a organisé à Berne, le 16 juin, une journée du réfugié. Deux cent cinquante réfugiés — pour la plupart âgés — accueillis en Suisse à titre permanent, y ont participé.

M. R. Tschäppät, conseiller communal, souhaite la bienvenue aux participants au nom de la ville et du canton. Dans son exposé, M. le conseiller fédéral von Moos, rappela que l'assistance des réfugiés ne doit pas être considérée comme une simple bonne action, mais comme un devoir de solidarité humaine; puis M. le ministre F. Schnyder, haut-commissaire pour les réfugiés près l'ONU, apporta le salut des Nations Unies.

Nous recevons encore les détails suivants sur cette journée qui a laissé à tous et toutes les participants un beau souvenir.

Ils étaient deux cent cinquante, les réfugiés « hard-core » — la plupart sont nés avant 1900 — qui, venant de tous les coins du pays, avaient été invités à cette journée. Une journée qui devait être « la leur », leur procurer le sentiment d'être non pas seulement tolérés, mais bienvenus dans le pays qui leur a ouvert ses portes.

Rappelons que l'initiative dite « hard-core », dont le but est d'octroyer un droit d'asile permanent à des « personnes déplacées » qui se voient refuser toute



La «journée suisse» des réfugiés

(Photo W. Studer, Berne)

Après le repas pris en commun, Mme Gertrude Kurz et M. O. Schürch, chef de la Division fédérale de police, adressèrent quelques mots aux réfugiés. Des danses folkloriques russes mirent les participants en joie et la manifestation se clôtra par une visite de la ville de Berne en autocar. C'est une heureuse initiative qu'a prise là l'Office central suisse des réfugiés qui, cette année précisément, commémore les vingt-cinq ans de sa fondation.

autre possibilité d'émigrer outre-mer, a débuté en décembre 1951. A cette date, la Suisse accueillait deux cent cinquante réfugiés à titre permanent. Tous étaient des malades ou des vieillards. Depuis lors, la Suisse accueille chaque année à titre définitif un nouveau groupe de cinquante réfugiés « hard-core ». Cette œuvre se poursuivra jusqu'en 1963. Mais elle n'est qu'un chaînon dans l'accueil fait au cours des âges à tant d'autres proscrits.

*A l'occasion de la Journée des réfugiés,
le 16 juin 1961*

HOMMAGE A LA SUISSE

Chant des réfugiés

*O belle et abondante Suisse,
Tu es, pour nous, une oasis!
Comme nous aimons tes belles montagnes,
Tes villes superbes et tes campagnes!
Et qu'ils sont bons tes habitants,
D'être parmi eux, nous sommes contents!
Cet ordre parfait qui règne partout,
Et qui nous procure presque tout
De ce dont on se prive à notre ère
Où tout autour est tellement cher.
Sommes-nous capables d'apprécier
Tout ce qui nous tombe ainsi des cieux?
Prosperé donc — ô belle Suisse —
Que Dieu te garde et te bénisse!*

*Et réunis, les Réfugiés,
Adultes, jeunes et âgés,
Sous les auspices du Grand Maître,
Nous sommes ici pour te remettre
Nos chaleureux remerciements
Pour un accueil si bienfaisant.*

*Hélène de Daragan-Maximov
(réfugiée depuis 1922)*

Actuellement, la Suisse héberge quelque vingt mille réfugiés « permanents » dont la moitié en provenance de divers pays d'Europe et d'outre-mer et l'autre composée des dix mille Hongrois arrivées dans notre pays après l'échec de la révolution de l'automne 1956.

Les problèmes des réfugiés sont des problèmes internationaux. Des problèmes humains aussi, qui doivent dépasser le cadre de l'administratif. Il ne suffit pas d'offrir un droit d'asile à des êtres qui ont perdu leur patrie. Il s'agit aussi de leur donner une nouvelle patrie, de faciliter leur intégration et leur assimilation dans un pays dont la langue, les us et coutumes, la religion parfois sont si différents des leurs. Chacun de nous doit se sentir solidaire de ceux qui sont devenus nos hôtes. On ne le répétera jamais assez.

A la vue des visages réjouis de ces deux cent cinquante réfugiés qui ont perdu leur patrie et pour qui, le 16 juin, jouaient violons et piano, pour qui chantaient des écoliers, pour qui se dressaient des tables fleuries, il est permis de croire que la Suisse a su à leur égard remplir son rôle de pays d'accueil.

Quelques-uns d'entre eux...

Mais quel destins se côtoyaient autour des tables fleuries! Destins dont, à l'heure du dessert, il fut possible de lire quelques chapitres, tout en prenant grand soin de ne pas aborder les plus tristes.

Elle a 80 ans aujourd'hui; elle en avait quarante à l'époque. Nous sommes en 1920. En main, un diplôme du Conservatoire de Moscou, une licence en droit, une grosse fortune. Elle est emprisonnée: deux ans de pri-

son — deux ans et quatre mois, précise-t-elle, car on compte chaque jour en prison, les 28 mois sont suivis de 26 autres mois de camp de concentration. Son mari, prisonnier ailleurs, meurt. En 1926, elle quitte la Géorgie, sa patrie: — voyez c'est là entre la Mer noire et la Caspienne. — Elle débarque à Marseille, avec le statut de réfugiée. Elle « monte » à Paris, essaie de s'y recréer une existence. Ni la musique, ni le droit russe ne la nourrissent; mais des doigts de fée, alors elle apprend la couture, la lingerie — la toute fine savez-vous. — Elle reste en France près de 13 ans, jusqu'à la déclaration de guerre et part pour l'Allemagne en qualité d'infirmière volontaire. De là elle est, après bien des vicissitudes « envoyée » en Italie où elle demeurera six ans. Nous arrivons ainsi à 1950. D'Italie, elle rejoint la Suisse sous l'étiquette de « hard-core ». Assistée par la Confédération, elle vit chez nous depuis dix ans dans deux-pièces sous-louées dont une lui sert de cuisine: « c'est régulier je brûle tous mes repas et

les casseroles avec, mais j'aime popoter mes mets à mon idée; et les confitures sont paraît-il son triomphe!

Pour être « belle » aujourd'hui, elle a veillé la nuit dernière jusqu'à bien après minuit pour raccourcir la veste de son tailleur: c'est la mode, n'est-ce-pas?

A ces côtés est assis, très digne, parfaitement éduqué, l'ancien professeur d'université qui, déporté en Chine y a passé 20 ans avant d'être accueilli par la Suisse. Encore ingambe, il entend subvenir lui-même à ses besoins et gagne sa vie comme plongeur dans un grand restaurant d'une de nos grandes villes.

Une autre, d'origine russe elle aussi, et elle aussi âgée de quatre-vingt ans, a composé un poème en témoignage de sa reconnaissance pour le pays qui lui a ouvert ses portes alors qu'elle était traquée de toutes parts.

Et je pense à cet autre, octogénaire lui aussi, qui se tient toujours si droit, si sa vue est affaiblie et son pas hésitant, qui joua un rôle important dans les affaires

Le personnel soignant auxiliaire

QUELLES CATEGORIES COMPREND-IL?

La Revue suisse des infirmières a eu l'excellente idée de rappeler, dans son édition de juillet, les diverses catégories de personnel soignant auxiliaire appelées à collaborer actuellement aux soins aux malades dans les milieux hospitaliers. Nous pensons utile de reproduire les définitions publiées dans l'organe des infirmières suisses. Elles permettront à chacun de se faire une idée plus précise du rôle de chacune de ces catégories et de la préparation demandée à celles qui s'y vouent. Elles donneront peut-être — et nous le souhaitons — à de nos lectrices le désir de s'informer plus avant de telle ou telle de ces possibilités et de devenir membre du personnel soignant auxiliaire dont le besoin est grand partout.

S'il nous est permis d'émettre un vœu, ce serait que des noms plus caractéristiques et mieux adéquats, ne laissant pas se créer de confusion entre les catégories et plus propres, psychologiquement, à éveiller des vocations d'auxiliaires du personnel infirmier, puissent être trouvés pour remplacer la terminologie actuelle. Car nous sommes persuadé que des noms brefs et bien choisis désignant chacune de ces catégories éveilleront mieux l'intérêt de bien des personnes susceptibles de s'engager dans les rangs de ces auxiliaires si précieuses et nécessaires, et trop rares encore. Il y a là, pensons-nous, un moyen de propagande qu'il ne faudrait pas négliger. (T.)

1. — L'aide-infirmière

Les aides-infirmières sont des précandidates aux écoles d'infirmières, jeunes filles de 18 à 19 ans — trop jeunes encore pour y être inscrites comme élèves — effectuant un stage dans un hôpital-école en vue de s'assurer notamment de leurs aptitudes et de leur attirance pour la profession d'infirmière.

Les Directives pour les aides-infirmières ont été édictées par la Commission des soins infirmiers en date du 6 novembre 1951. Cours d'introduction: Quelques heures seulement.

2. — L'aide-hospitalière

L'aide-hospitalière décharge l'infirmière de tous les travaux domestiques inhérents aux soins infirmiers dans et hors de la chambre du malade (préparation des plateaux, du jus de fruit, des thés, nettoyage des ustensiles de malades, lavage et remise en état des lits, etc.).

Dans certains hôpitaux, la fonction d'aide-hospitalière est accessible à une fille d'étage qualifiée.

Les Directives concernant la profession d'aides-hospitalières ont été édictées par la Conférence des directeurs des affaires sanitaires en date du 14 février 1958, sur la base d'un projet détaillé établi par l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID) et la Veska.

Formation: un an. Formation essentiellement pratique comportant 73 heures d'enseignement.

Uniforme: Tenue uniforme proposée par la Veska: robe beige lavable, tablier blanc et coiffe beige.

*

3. — L'aide-soignante

L'aide-soignante travaille dans les établissements médico-sociaux destinés aux malades chroniques et aux vieillards.

Les Directives concernant les aides-soignantes ont été édictées par la Conférence des directeurs des affaires sanitaires en date du 14 octobre 1960, sur la base d'un projet établi par la Commission des soins infirmiers.

Le Règlement concernant la reconnaissance des écoles aptes à former des aides-soignantes a été publié par le Comité de Direction de la Croix-Rouge suisse en date du 20 avril 1960.

La formation est de 18 mois, comportant au moins 240 heures d'enseignement théorique et pratique. Les directives concernant la formation sont en préparation par les soins de la sous-commission des aides-soignantes.

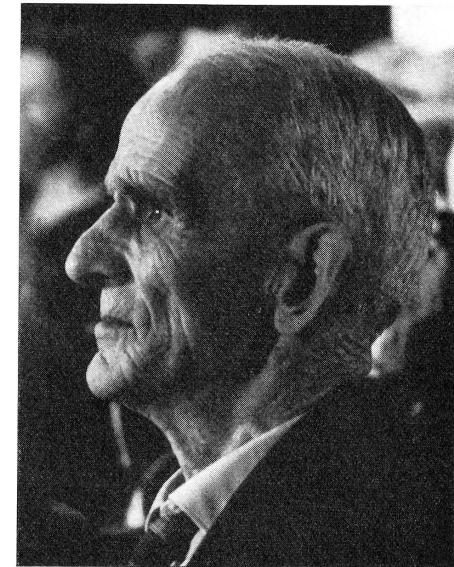
*

4. — Auxiliaire hospitalière de la Croix-Rouge

Les auxiliaires hospitalières de la Croix-Rouge constituent une catégorie de personnel sanitaire auxiliaire préparée pour les besoins du Service croix-rouge, de la protection civile et des hôpitaux en cas de catastrophe ou de guerre.

Les Directives provisoires ont été édictées pour deux ans, en date du 10 décembre 1959, par le Comité central de la Croix-Rouge suisse, à l'intention des sections.

Formation extraprofessionnelle: Cours théorique et pratique, 14 leçons de deux heures chacune, et stage pratique de 14 jours en milieu hospitalier.



Réfugiés, depuis tant d'années... (Photos W. Studer, Berne)

